

## VILLE DE PONT-DE-CLAIX

### ARRETE DU MAIRE n° 116 / 2020

Service : DIRECTION  
RESSOURCES HUMAINES  
Réf. : GRH/JEX

#### **OBJET : COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE COMMUN VILLE/CCAS - CHANGEMENT**

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2018 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 6 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 6 titulaires,

Vu le procès verbal et la proclamation des résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018,

Vu l'arrêté n° 173/2018 du 14 décembre 2018, portant composition du CT commun ville/CCAS,

Vu l'arrêté n° 50/2019 du 7 mars 2019 portant modification de la composition du CT commun Ville/CCAS

Vu l'arrêté n° 173/2019 du 15 décembre 2019 portant modification de la composition du CT commun Ville/CCAS

Vu l'arrêté n°070/ 2020 du 18 juin 2020 portant modification de la composition du CT commun Ville/CCAS

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la composition du CT, suite à la démission d'un représentant titulaire de la CGT,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La composition du comité technique commun ville/CCAS s'établit comme suit :

#### **Représentants de la collectivité**

##### Titulaires :

Madame Dolorès RODRIGUEZ, 6ème Maire-adjointe, en charge du personnel municipal, présidente du comité technique,

Monsieur Maxime NINFOSI, 3ème Maire-adjoint, *qui assurera le présidence en cas d'empêchement de la Présidente,*

Monsieur Maurice ALPHONSE, conseiller municipal délégué  
Monsieur Alain SOLER, conseiller municipal délégué,  
Madame Delphine CHEMERY, conseillère municipale déléguée,

Envoyé en préfecture le 10/09/2020  
Reçu en préfecture le 10/09/2020  
Affiché le   
ID : 038-213803174-20200908-AR\_2020\_116-AR

*Désignée par arrêté du Président du CCAS :*

Madame Fatima KOSTARI RIVALS, conseillère municipale déléguée, administratrice du CCAS.

Suppléants :

Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-adjoint  
Madame Myriam MARTIN ARRETE, conseillère municipale déléguée,  
Monsieur Jean ROTOLO, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Dominique VITALE, conseiller municipal délégué,  
Madame Fatima BENYELLOUL, conseillère municipale déléguée,

*Désignée par arrêté du Président du CCAS :*

Madame Isabelle EYMERI-WEIHOFF, 2ème maire-adjointe, administratrice du CCAS.

## **Représentants du personnel**

Titulaires :

Monsieur Emmanuel LOUCHEZ, Technicien principal 1ère classe, représentant CGT,  
Madame Nadine GRIVEL-DELLILAZ, Adjoint technique principal 2ème classe, représentant CGT,  
Madame Adeline LOBO, Adjoint technique principal 2ème classe, représentant CGT,  
Madame Mélissa KAMARINOS, Attaché, représentant CGT,  
Monsieur Christian MORARD, Technicien principal 1ère classe, représentant CFDT  
Madame Annie REYNAUD, Adjoint technique principal 1ère classe, représentant CFDT,

Suppléants :

Madame Géraldine MOUNIER, Auxiliaire puériculture principal 1ère classe, représentant CGT,  
Madame Claire CHOUTEAU, Bibliothécaire, représentant CGT,  
Madame Corine GACHELIN, Animateur principal 1ère classe, représentant CGT,  
Madame Christine SIMON, Animateur principal 1ère classe, représentant CGT,  
Monsieur Gérard TAIRALIL, Adjoint technique principal 1ère classe, représentant CFDT,  
Madame Désirée BUFFET, Agent social principal 2ème classe, représentant CFDT,

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à Monsieur le Préfet du Département,
- Adressé aux membres titulaires et suppléants du Comité Technique,
- Affiché en Mairie

A PONT DE CLAIX, le 8 septembre 2020

Le Maire,  
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : TSIGRIS Gaelle**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2020_116
Date de la décision:	2020-09-08 00:00:00+02
Objet:	Composition du Comité Technique commun Ville / CCAS changement
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.3.5 - Autres (SEM, commissions consultatives, commissions municipales, Conseil Général, défense...)
Identifiant unique:	038-213803174-20200908-AR_2020_116-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20200908-AR_2020_116-AR-1-1_0.xml	text/xml	931
nom de original:		
AR_2020_116GRH_constitution_CT_changement.pdf	application/pdf	76664
nom de métier:		
99_AR-038-213803174-20200908-AR_2020_116-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	76664

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 septembre 2020 à 11h28min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 septembre 2020 à 11h28min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 septembre 2020 à 11h28min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 septembre 2020 à 11h28min45s	Reçu par le MI le 2020-09-10